

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-248-1917 promulguant 1° Loi du 13 avril 1917 tendant à l'augmentation de la flotte de charge française 2° Décret du 12 mai 1917 relatif d l'application de cette Loi.

n° 12-248-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

11 juin 1917

Numéro JO

n° 248 du 30/06/1917

Date du numéro

30 juin 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies Officier de la Légion d'honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 12 mai 1917 relatif à l'application de la Loi du 13 avril 1917 précitée.

Vu les textes de ces documents insérés au Journal Officiel de la République des 12, 13 et 15 mai 1917, Vu les câblogrammes ministériels n° 352 du 15 mai et n° 403 du 17 mai, prescrivant la promulgation des textes sus-visés;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans la colonie pour y être exécutés selon ses forme et teneur: 1°-Loi du 13 avril 1917 tendant à l'augmentation de la flotte de charge française, 2°-Décret du 12 mai 1917 relatif a l'application de celle Loi.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

FILLON.